

SÉANCE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Saline Royale d'Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

N° 71/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 juin
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 juin

Objet de la délibération :

OPAH : Attribution du marché de suivi-animation

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Jean-Michel LIEVREMONT à Claude CURIE, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Serge MONNET, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Maxime GROSHENRY, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Emmanuel CRETIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La procédure de marché pour le recrutement d'un prestataire chargé du « suivi-animation » de l'OPAH s'est terminée le 10 mai 2023, date limite de réception des offres.

La CAO s'est réunie le 01 juin 2023 et propose de retenir l'offre d'Urbam Conseil en co-traitance avec Julienne Javel pour un montant de 219 000 € HT, soit 262 800 € TTC ;

Le coût de ce futur opérateur OPAH sera subventionné à 50 % par l'ANAH et le Département, respectivement à hauteur de 35 % par l'ANAH et 15 % par le Département. L'ANAH subventionne également une part variable selon le nombre de dossier complété.

Plan de financement OPAH pour 3 ans - PART FIXE				
Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant HT
Suivi-Animation	40 500 €	ANAH	35,00%	14 175 €
		Département	15,00%	6 075 €
		Reste à charge CCLL	50,00%	20 250 €
Total	40 500 €	Total		40 500 €

Plan de financement OPAH pour 3 ans - PART VARIABLE			
Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Suivi-Animation	178 500 €	ANAH	122 220 €
		Reste à charge CCLL	56 280 €
Total	178 500 €	Total	178 500 €

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1) Autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise mieux-disante, Urbam Conseil pour un montant de 219 000 € HT sur 3 ans
- 2) Autorise le Président à solliciter toutes les subventions mobilisables

Fait et délibéré en séance, le 20.06.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

